

# Communiqué

Le 5 mai 1995

N° 87

## 26<sup>e</sup> RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE DE LA QUADRILATÉRALE, WHISTLER (C.-B.), 3 - 5 MAI 1995 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Moins de six mois se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur des accords de l'Uruguay Round et l'institution de l'OMC. Nos discussions des deux derniers jours ont été motivées par notre engagement collectif à appliquer pleinement les accords, à renforcer cette nouvelle institution et à achever les négociations en cours. Nous avons également recherché des moyens de réaliser des progrès sur les nouvelles questions qui doivent être traitées si nous voulons maintenir le mouvement de libéralisation du commerce. Nous nous sommes aussi intéressés au Sommet du G-7 qui se tiendra à Halifax et aux futures réunions multilatérales, dont la Réunion ministérielle de l'OMC prévue en 1996.

Nous avons discuté des mesures nécessaires pour faire de l'OMC une institution forte et crédible. Nous entendons collaborer vigoureusement avec d'autres membres de l'OMC pour régler les problèmes laissés en suspens concernant le mandat et les ressources du Secrétariat, de sorte que celui-ci puisse exercer le rôle qui lui a été confié. Cela suppose, entre autres, l'établissement d'une bonne relation de travail entre l'OMC, le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions internationales. Nous considérons le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, et l'Organe d'appel qui doit être créé sous son égide, comme l'une des grandes réalisations de l'Uruguay Round.

Nous avons discuté de l'importance d'améliorer la transparence de l'OMC et des mesures qui pourraient être prises pour faciliter la compréhension publique de l'OMC et de ses opérations, notamment dans le domaine du règlement des différends. Nous reconnaissons la nécessité de continuer à examiner cette question et à apporter des améliorations.

L'accession à l'OMC des économies naissantes et des économies en transition a été discutée. Nous comptons sur leur intégration au système commercial mondial dans le respect des règles qui s'appliquent à tous les membres de l'OMC. À cet égard, nous avons échangé nos vues sur la prochaine réunion avec les représentants de la Chine. Nous attendons de la Chine qu'elle se montre davantage déterminée à prendre les mesures nécessaires pour rendre ses politiques pleinement conformes au système de réglementation du



commerce. Si la Chine prend une telle initiative, nous sommes disposés à y donner suite.

Les services et l'investissement sont des domaines vitaux de l'activité économique, et les règles améliorées ainsi que les engagements plus fermes que nous tentons de négocier peuvent contribuer énormément à la libéralisation du commerce et à la croissance économique.

Nous avons passé en revue les négociations engagées dans les secteurs des services (services financiers, télécommunications, mouvement des personnes, services de transport maritime). Nous soulignons la nécessité de nouveaux progrès substantiels dans les négociations sur les services financiers d'ici la fin de juin. Nous avons confirmé notre ferme engagement commun à achever le processus et avons incité tous les pays à faire les efforts requis pour améliorer leurs offres afin de favoriser l'instauration d'un régime NPF libéral pour les services financiers sous l'égide de l'OMC.

Nous avons pris note des offres importantes faites au chapitre du mouvement des personnes, et nous sommes disposés à y apporter des ajouts si les offres sont améliorées dans d'autres secteurs. Nous collaborerons étroitement dans les semaines qui nous séparent du 30 juin; et nous envisageons activement des mesures appropriées devant permettre le bon achèvement de ces négociations.

Nous reconnaissons l'importance d'achever les négociations sur les services de télécommunication de base d'ici avril 1996. Nous reconnaissons que la libéralisation rapide de ce secteur sur le plan des services, des infrastructures et des investissements est le moyen le plus efficace de promouvoir une infrastructure mondiale de l'information. Cela faciliterait la réalisation des objectifs communément convenus à la Conférence ministérielle sur la société de l'information que le G-7 a tenue en février. Afin de donner l'impulsion requise aux négociations, nous avons demandé à nos fonctionnaires de se réunir à l'automne pour faire le point sur l'avancement des négociations et pour examiner les obstacles posés à leur achèvement.

Nous accueillons favorablement le consensus sur le lancement, à l'OCDE, de négociations ambitieuses concernant un accord multilatéral sur l'investissement. Les courants mondiaux d'investissement se sont sensiblement accrus. Un accord multilatéral fournirait un cadre global pour l'investissement international et renforcerait le système commercial international. Nous demanderons à l'OCDE de consulter les pays non membres pendant ces négociations et d'accorder le statut d'observateur au Secrétariat de l'OMC. Étant donné l'importance mondiale accrue des courants d'investissement, nous invitons nos partenaires membres de l'OMC à engager des discussions sur l'investissement.

Les milieux d'affaires de tous les pays de la Quadrilatérale nous ont fait valoir la nécessité d'éliminer les importants obstacles que constituent encore les normes et les réglementations appliquées au niveau national. L'industrie informatique, par exemple, est un secteur dont la croissance est entravée par des normes différentes en matière d'essais et de

certification. Nous avons convenu de prendre des initiatives, à titre individuel et collectif, pour abaisser ces obstacles, notamment au moyen d'accords de reconnaissance mutuelle. Nous sommes déterminés à poursuivre la réforme de la réglementation, que nous voyons comme un moyen efficace permettant aux gouvernements de promouvoir la croissance, la création d'emplois et le commerce. Nous sommes satisfaits du travail accompli dans ce domaine par l'OCDE, et nous l'encourageons ainsi que d'autres instances à poursuivre les efforts en ce sens.

Nous avons discuté de l'impact des politiques nationales sur l'accès aux marchés dans le domaine du droit de la concurrence. Nous avons convenu de poursuivre notre travail à l'OCDE et ailleurs pour que des décisions puissent être prises sur un éventuel accord multilatéral visant à renforcer l'application internationale des principes touchant la concurrence et le commerce.

Nous avons également passé en revue le travail engagé à l'OCDE et à l'OMC sur le rapport qui existe entre les règles applicables au commerce et à l'environnement. Nous sommes convaincus que des progrès sont réalisés en vue de rendre ces règles complémentaires sans compromettre l'objectif de libéralisation continue du commerce. Nous avons aussi pris note du travail engagé à l'OCDE et à l'OIT sur l'examen des mécanismes existants pour la promotion des normes de travail. Nous appuyons ce travail analytique. Nous nous réjouissons des progrès accomplis à l'OCDE et estimons que ces questions méritent un débat plus large entre acteurs mondiaux.

L'orientation de nos discussions des deux derniers jours reflète l'émergence de nouveaux défis pour le système commercial, et aussi de nouvelles possibilités pour la libéralisation du commerce. Nous n'entendons pas limiter nos futures discussions à ces secteurs et à ces questions - tout importants qu'ils soient. Nous rechercherons activement l'élimination des barrières qui subsistent et les cadres supérieurs de la Quadrilatérale vont étudier les moyens d'y parvenir.

La première Réunion ministérielle de l'OMC en 1996 nous donnera la possibilité de maintenir l'élan de la libéralisation du commerce et de préparer les futures négociations commerciales.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874